

# RÈGLEMENT

## **La Coulonnoise** **Dimanche 2 novembre 2025** *Départ et Arrivée Ecole Roger Macke*

### **Présentation**

La neuvième édition de la Coulonnoise sera organisée le dimanche 2 novembre 2025. Par la ville de Coulogne, appliquant la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme pour les courses running, Trails et randonnées pédestres.

Les départs auront lieu rue Verlaine et les arrivées dans l'école Roger Macke.

Le village de course se situera dans le parc L. Aubrac.

### **Article 1 - NATURE DE L'ÉPREUVE**

La Coulonnoise est une épreuve sportive, une course chronométrée.

En réalisant l'inscription, le participant admet que cette épreuve peut comporter certaines contraintes. Le participant ne doit pas s'inscrire s'il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement.

L'épreuve comprend 4 parcours chronométrés et une randonnée non chronométrée de 10km pour tout public.

Adultes : 5 km -10 km et Semi-Marathon

Enfants : 1,5 km

Le participant a pris connaissance que le parcours se déroule en milieu urbain. Le participant a pris connaissance du présent règlement ainsi que des informations présentes sur la page web dédiée.

### **Article 2 - ÉPREUVES**

#### **08H45 : 1.5km, mesuré et chronométré avec classement (Poussins à Minimes)**

Tarif : Gratuit (dans la limite du nombre de dossards disponible).

#### **9H00 : Randonnée 10km (sans classement ni récompense)**

Tarif : 2 euros (dans la limite du nombre de dossards disponible).

**9H40 : 5km, mesuré et chronométré avec classement (Cadets à Vétérans)**

Tarif : 8 euros (dans la limite du nombre de dossards disponible).

**9H30 : 10km, mesuré et chronométré avec classement (Cadets à Vétérans)**

Tarif : 10 euros (dans la limite du nombre de dossards disponible).

**11H00 : Semi - marathon, mesuré et chronométré avec classement (Juniors à Vétérans)**

Tarif : 25 euros (dans la limite du nombre de dossards disponible).

**Article 3 - LIMITE HORAIRE**

- > Le temps maximum alloué pour le 5km est de 1h.
- > Le temps maximum alloué pour le 10km est de 1h30.
- > Le temps maximum alloué pour le semi-marathon est de 3h00.

Passage obligatoire au 11ème km en 1h30 maximum. Après cela, les coureurs seront hors délais et seront arrêtés.

**Article 4 - PARCOURS**

Semi-marathon :

10 Kilomètres :

5 Kilomètres :

1.5 Kilomètres :

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de Police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours.

**Article 5 - ANNULATION DE L'EPREUVE (Force Majeure)**

En cas de force majeure ou par décision administrative, LA VILLE DE COULOGNE se donne le droit d'annuler ou interrompre l'évènement / programme. Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux évènements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossibles ou très difficiles la tenue de l'évènement et notamment : inondation, épidémie, attentat, ouragan, tornade, tempêtes, orage, gel, tremblement de terre, guerre, guerre civile, grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'évènement ou à l'acheminement des compétiteurs, révolution, émeutes, mouvements de foule, retrait ou suspension des autorisations préfectorales, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'évènement, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à l'évènement, défection substantielle des participants à l'évènement. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur

en danger ou pour cas de force majeur. Dans ces conditions, aucun remboursement ne pourra être exigé.

## Article 6 - INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes dès le 2 aout 2025 via le site NJUKO ou aux permanences indiquées. Fin des inscriptions en ligne le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00.

Les tarifs d'inscription sont accessibles sur le site internet de la ville, sur NJUKO et sur l'affiche et modulés selon la date d'inscription du participant.

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le chronométrage, le ravitaillement. Le participant reconnaît que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident si une personne cède son dossard à titre gracieux ou onéreux à une autre personne. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors procédure, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.njuko.net/>.

Une permanence se tiendra en mairie de Coulogne le mercredi 22 octobre 2025 de 16h à 19h.

Une permanence se tiendra également chez notre partenaire Terre de Running Calais le vendredi 31 octobre 2025 de 14h à 20h00.

### **Pas d'inscription sur place le jour de la course.**

**Remboursement** : un coureur pourra se faire rembourser son inscription sur présentation d'un certificat médical uniquement, et ce jusqu'au vendredi 31 octobre 2025 à 12h00. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera autorisé.

## Article 7 - SANCTIONS

L'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à autrui (fumigène...), ne respecterait pas les consignes des contrôleurs de course, et porterait atteinte à la propreté des lieux.

## Article 8 - CLASSEMENT

Au total : 18 enfants et 42 adultes récompensés sur l'ensemble des courses.

5 km											
Catégorie Cadets - Juniors				Catégorie Espoirs et Séniors				Catégorie Masters			
3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes	
1	20€	1	20€	1	20€	1	20€	1	20€	1	20€
2	15€	2	15€	2	15€	2	15€	2	15€	2	15€
3	10€	3	10€	3	10€	3	10€	3	10€	3	10€
=	45€	=	45€	=	45€	=	45€	=	45€	=	45€

10 km					
Catégorie Cadets - Juniors		Catégorie Espoirs et Séniors		Catégorie Masters	

3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes	
1	20€	1	20€	1	20€	1	20€	1	20€	1	20€
2	15€	2	15€	2	15€	2	15€	2	15€	2	15€
3	10€	3	10€	3	10€	3	10€	2	10€	3	10€
=	45€	=	45€	=	45€	=	45€	=	45€	=	45€

21 km													
Catégorie Juniors, Espoirs, Séniors et Masters													
Seules les trois premières femmes et les trois premiers hommes de la course sont récompensés, toutes catégories confondues.													
3 femmes						3 hommes							
1						50€	1						50€
2						40€	2						40€
3						30€	3						30€
=						120€	=						120€

<b>Total 5km, 10km et 21km =</b>	<b>780€ en carte cadeau</b>
----------------------------------	-----------------------------

1.5 km											
Catégorie Benjamins				Catégorie Minimes				Catégorie Poussin			
3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes		3 femmes		3 hommes	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	

Les horaires des podiums : 11h10 pour le 1.5, 5 et 10km et 13h00 pour le semi-marathon.

Les horaires peuvent être modifiés le jour de la course en fonction des heures d'arrivée des coureurs.

### Article 9 - MATERIEL FORTEMENT CONSEILLE

L'organisation ne fournit pas de matériel. (Attaches pour les puces/ badges recommandées).

Le participant s'engage à s'équiper selon les conditions météo annoncées.

En cas de météo délicate (vent, froid...), nous vous conseillons vivement de prévoir quelques éléments de plus.

### Article 10 - DROIT A L'IMAGE -CNIL

Par le présent acte, le participant autorise aux parties sus nommées et aux ayants droits (tels que partenaires et médias), la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve. Ces éléments peuvent être utilisés en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des courses de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

L'organisation informe les UTILISATEURS que les données à caractère personnel (adresse électronique, adresse postale, nom, prénoms) recueillies via le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé à des fins d'information. L'organisation est également susceptible d'utiliser les données à caractère personnel des UTILISATEURS pour satisfaire, le cas échéant, ses obligations légales et/ou réglementaires. Le fichier est déclaré auprès de la CNIL. Les destinataires des données à caractère personnel sont les organisateurs de l'événement. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les UTILISATEURS disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données à caractère personnel les concernant. Toute demande d'exercice du droit d'accès, de rectification ou d'opposition doit être effectuée par écrit, être signée par le demandeur, comporter l'adresse à laquelle devra être adressée la réponse, être accompagnée d'un justificatif de son identité et envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Coulogne, Place de la mairie, 62137 COULOGNE.

### **Article 11 - ASSURANCES**

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur auprès d'une compagnie d'assurance.

Les participants ont souscrit aussi une police d'assurance responsabilité civile pour cause de dégâts, blessures, accident...

Toute réclamation, en particulier en cas de blessures, devra être faite par écrit en français en rappelant les coordonnées du participant et adressée à la ville dans un délai de 5 jours après l'épreuve. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

### **Article 12 - SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Il y aura un poste de secours implanté au village de la course. Ce poste de secours sera en communication avec l'organisateur de la course.

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les chiens sont strictement interdits sur la randonnée pour la sécurité des coureurs.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En se présentant au bénévole sur le parcours
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- À mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- À faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

### **Article 13 - ABANDON**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir un signaleur ou un responsable de l'organisation afin qu'il prévienne l'équipe de secours.